Budget rectificatif 7/2011: mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Espagne et l'Italie

2011/2301(BUD) - 13/12/2011 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 677 voix pour, 15 voix contre et 7 abstentions, une résolution approuvant telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2011.

Le Parlement rappelle que ce dernier portait sur la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union pour un montant de 38 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement afin d'atténuer les conséquences d'un séisme en Murcie (Espagne) et de graves inondations en Vénétie (Italie).

Le Parlement rappelle au passage la nécessité d’octroyer rapidement les fonds débloqués et s’inquiète en conséquence du fait que, dans le cas de la Vénétie, la mobilisation du Fonds ne sera effective que **13 mois après les pluies torrentielles** d'octobre 2010. Il invite donc toutes les parties concernées dans les États membres, aux niveaux local et régional ainsi que les autorités nationales, à améliorer l'évaluation des besoins et la coordination des prochaines demandes de mobilisation du Fonds de solidarité en vue d'accélérer, autant que possible, sa mobilisation.